Image not found or type unknown

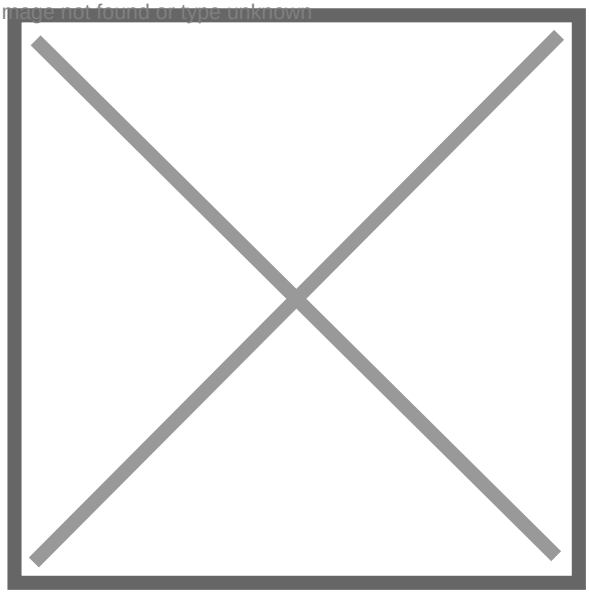

Dispense b°2 et projet de formation d'enseignant de la conduite

Par **samuel**, le **26/07/2008** à **17:18**

Bonjour ,, il y a deux ans alors que je roulais en scooter (-50cm) je me suis fais arrêter en état d'ivresse manifeste et j'ai j'ai fais par la même occasion un refus d'obtempérer. Lors de l'audience j'ai ecopé d'une amende ,de la prison avec sursis et avec la clémence du procureur j'ai eu une dispense du bulletin n°2. Ayant la volonté de préparer une formation d'enseignant de la conduite je me demandais
si cette dispense au bulletin n°2 me permettait d'envisager sereinement cette formation ou pas???

MERCI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés